

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chalon-sur-Saône, le 8 janvier 2025

**Modification simplifiée n°1 du PLUi du Grand Chalon : le dossier est à disposition jusqu'au
17 janvier**

Jusqu'au 17 janvier, le Grand Chalon met à disposition du public la première modification simplifiée de son PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) adopté en 2022 et qui établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement des 51 communes pour les prochaines années. Ce document vivant est amené à être régulièrement enrichi et chaque modification implique information et participation des habitants.

Après deux d'application du document, les modifications proposées visent à ajuster ce dernier aux enjeux et aux évolutions rencontrés sur le terrain, afin que le PLUi demeure un outil au service du développement et de la préservation du territoire. La procédure engagée doit ainsi permettre d'actualiser ou de préciser plusieurs éléments, en prenant en compte de nouveaux projets, partout sur le territoire. La modification proposée vise notamment :

- L'ajustement du règlement pour clarifier et compléter certains points,
- L'actualisation du zonage sur 24 communes, notamment les emplacements réservés.
- 17 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles sur 13 communes, afin d'adapter leurs périmètres, leurs phasages ou leurs principes d'aménagement.

Jusqu'au vendredi 17 janvier 2025 à 12h00, chacun pourra participer :

- **Sur place** : un exemplaire papier du dossier et un registre papier pour recueillir les observations sont disponibles à la Direction de l'Urbanisme du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey à Chalon-sur-Saône (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, hors jours fériés).
- **En ligne** : le dossier numérique et un registre dématérialisé sont accessibles sur le site Internet du Grand Chalon, rubrique Urbanisme <https://www.legrandchalon.fr/competences/urbanisme/>
- **Par courrier** : les observations peuvent être adressées à Monsieur le Président du Grand Chalon, Consultation MS1 – PLUi, 23 avenue Georges Pompidou, CS 90246, 71106 Chalon-sur-Saône Cedex.

Les observations doivent porter uniquement sur le contenu de la modification simplifiée. Toute autre demande ne pourra être traitée dans le cadre de cette procédure.

Contact presse :

Océane BARBIER – oceane.barbier@legrandchalon.fr – 03 85 48 78 41 – 06 68 11 17 89

1ère Agglomération de Saône-et-Loire, le Grand Chalon compte 51 communes et 118 000 habitants. Stratégiquement positionné en France et en Europe au cœur d'un réseau routier (A6, Route Centre Europe Atlantique-RCEA), fluvial et ferroviaire de premier plan, accessible en TGV et LGV, le Grand Chalon occupe une situation géographique privilégiée. Mobilisé pour le développement économique du territoire, le Grand Chalon porte un positionnement volontariste pour « l'Industrie du Futur » et fait vivre ses labels « Territoires d'Industrie » et « Sites Industriels Clés en Main ». Territoire de projets reconnu pour la qualité de vie de ses habitants, Le Grand Chalon agit avec ambition en matière d'économie, transition écologique, petite enfance et enseignement supérieur, mais aussi sports, culture et tourisme. Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon est présidée par Sébastien Martin, également Président de l'association Intercommunalités de France, fédération nationale des élus d'intercommunalités.